

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE TARN-ET-GARONNE

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 3 juillet 2018

CP2018_07_31
id. 4013

L'an deux mille dix huit, le trois juillet , les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Christian ASTRUC, Président du Conseil Départemental.

Présents :

M. ALBUGUES, M. ASTRUC, M. BEQ, Mme DEBIAIS, M. DESCAZEUX, Mme FERRERO, M. HEBRARD, Mme JALAISE, Mme LE CORRE, M. MARDEGAN, Mme MAURIEGE, Mme NEGRE, Mme RIOLS, Mme SARDEING-RODRIGUEZ, M. WEILL

Absent(s) représenté(s) :

M. BESIERS (pouvoir à M. ASTRUC), Mme CABOS (pouvoir à Mme MAURIEGE), M. DEPRINCE (pouvoir à Mme NEGRE), M. HENRYOT (pouvoir à M. HEBRARD)

Nombre de membres de la Commission Permanente : 19

Quorum : 10

Le quorum légal étant atteint, la Commission Permanente peut valablement délibérer.

**TARIFICATION DE LA PROGRAMMATION 2018-2019 DE
L'ESPACE DES AUGUSTINS**

L'Espace des Augustins a ouvert ses portes, en octobre 2010, au public et aux acteurs artistiques et culturels, partenaires et créateurs. Après deux années de fonctionnement, d'expériences et de réalisations, l'Espace des Augustins s'est doté en 2012 d'un projet d'établissement adopté par l'Assemblée départementale.

Depuis 2015, l'Espace des Augustins connaît une montée en puissance de sa programmation.

Avant d'évoquer les spécificités de la saison culturelle 2018-2019, les grandes lignes de ce projet d'établissement seront retracées.

I – Rappel des principes directeurs du projet d'établissement

Monsieur le Président rappelle que l'Assemblée départementale a souhaité orienter l'activité culturelle de l'Espace des Augustins en direction du jeune public et du tout public.

L'identité de l'Espace des Augustins est définie par sa vocation « à donner, par ses actions de sensibilisation, un sens aux arts : passeur de leur histoire, il doit apprendre au public à ouvrir ses sens et son esprit, à voir et entendre à travers des parcours et univers culturels ».

La programmation, qui met en œuvre toutes les formes d'art et de culture, de spectacles vivants, d'arts visuels et plastiques, est conçue de manière tri-partite, le Conseil départemental, agissant comme prescripteur du cadre dans lequel interviennent l'ADDA 82 et les partenaires de la politique culturelle départementale (Institut d'Etudes Occitanes, Confluences, Les Amis du théâtre, Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale, L'Espace Bourdelle, l'OCCE...).

Chaque saison est élaborée de manière structurée autour d'actions phares et d'actions périphériques. Cet espace n'est pas un espace de diffusion en tant que tel mais de sensibilisation aux arts faisant la part belle à la pratique et l'expérimentation.

En parallèle, quelques actions tout public ont été mises en place sous forme de rendez-vous (spectacles, conférences, projections). Cependant, elles ne s'adressent pas nécessairement au public-cible de l'Espace des Augustins. Ainsi, toute personne intéressée par la programmation, élève, jeune ou adulte, seul ou en famille, peut participer aux manifestations proposées, conformément à la politique d'ouverture sociale et culturelle voulue par l'Assemblée départementale.

Les manifestations se déroulant à l'Espace des Augustins sont le fait d'artistes professionnels, d'historiens de l'art, de professionnels du cinéma, de services départementaux à vocation culturelles, qui apportent une caution professionnelle indispensable auprès du public.

II – Les dispositions propres à la saison 2018-2019

L'Espace des Augustins propose une programmation comprenant trois expositions pour la saison de septembre 2018 à juin 2019.

La première exposition, intitulée « Le livre d'artiste », aura lieu du 5 au 23 novembre 2018 et sera conçue par la médiathèque départementale. La deuxième

exposition « Tarn-et-Garonne, terre d'aviateurs » se déroulera du 5 au 21 décembre 2018 et est organisée par le service culture avec le soutien de l'Espace des Augustins. Enfin, la troisième exposition « Patrimoine industriel de Tarn-et-Garonne » aura lieu du 12 février au 19 avril 2019 et sera portée par l'Espace des Augustins.

Afin de développer la visibilité de la programmation de cette salle d'expositions et de spectacles, je vous propose, la reconduction tacite du contrat avec la société Ticketnet gérante de la vente de billets par internet qui a permis la saison dernière une visibilité et une fluidité plus grande de la programmation de l'espace des Augustins.

Le principe est de proposer, via un plateau téléphonique et un site internet, des ventes de billets pour l'Espace des Augustins. Les partenaires distributeurs sont les suivants : Leclerc, Auchan, Cora, Cultura ainsi que des comités d'entreprise ou revendeurs (Cezam....).

Financièrement, cette prestation de services est facturée sur la base d'une commission par ticket vendu et indexée en fonction du prix du billet.

Jusqu'à 24,99 €	De 25 à 34,99 €	De 35 à 44,99 €	De 45 € à 70 € (au-delà de 70 € la commission sera à négocier)
1,80 €	2,00 €	2,50 €	3,00 €

Par ailleurs, comme chaque année, il convient également d'arrêter la tarification applicable aux spectateurs ainsi que les tarifs et contrats de mise à disposition de l'Espace des Augustins aux associations et partenaires désireux d'y produire des manifestations.

A- Tarifs des spectacles :

Monsieur le Président rappelle ci-dessous les principes entérinés par l'Assemblée :

- gratuité des manifestations organisées directement par la collectivité lorsqu'elles concernent des expositions, des conférences et toute manifestation pour laquelle la gratuité est décidée lors de l'adoption du programme ;
- application, pour la programmation jeune public, éducation artistique et résidences d'artistes gérées par l'ADDA, un tarif de 4 € par élève (séance scolaire) et, pour les séances tout public, 8 € par adulte, 5 € pour le tarif réduit (demandeurs d'emploi, bénéficiaires des minima sociaux, étudiants).

La commission permanente a délégation pour fixer les tarifs des spectacles et animations tout public payants programmés par le Conseil départemental, qui devront rester très accessibles.

Parmi les manifestations programmées, les spectacles suivants seraient payants et pourraient se voir appliquer les tarifs habituels ci-dessous :

Date	Spectacle	Partenariat	Prix
02/10/18	Jazz NacatoTrio		tarif plein adulte = 10 €, tarif réduit = 8 € (demandeurs d'emploi, bénéficiaires des minima sociaux, étudiants, jeunes -25ans, titulaires de la carte CEZAM), gratuité pour les moins de 12 ans.
18/10/18	Saramabalouf	Le Rio	tarif plein adulte = 10 €, tarif réduit = 8 € (demandeurs d'emploi, bénéficiaires des minima sociaux, étudiants, jeunes -25ans, titulaires de la carte CEZAM), gratuité pour les moins de 12 ans.
06/11/18	Ana Moralès		tarif plein adulte = 10 €, tarif réduit = 8 € (demandeurs d'emploi, bénéficiaires des minima sociaux, étudiants, jeunes -25ans, titulaires de la carte CEZAM), gratuité pour les moins de 12 ans.
06/12/18	Ours	Le Rio	tarif plein adulte = 10 €, tarif réduit = 8 € (demandeurs d'emploi, bénéficiaires des minima sociaux, étudiants, jeunes -25ans, titulaires de la carte CEZAM), gratuité pour les moins de 12 ans.
14/12/18	Concert de poche		tarif plein adulte = 10 €, tarif réduit = 8 € (demandeurs d'emploi, bénéficiaires des minima sociaux, étudiants, jeunes -25ans, titulaires de la carte CEZAM), gratuité pour les moins de 12 ans.

Date	Spectacle	Partenariat	Prix
17/01/18	Marie Modiano	Le Rio	tarif plein adulte = 10 €, tarif réduit = 8 € (demandeurs d'emploi, bénéficiaires des minima sociaux, étudiants, jeunes -25ans, titulaires de la carte CEZAM), gratuité pour les moins de 12 ans.
07/02/18	Wally	Le Rio	tarif plein adulte = 10 €, tarif réduit = 8 € (demandeurs d'emploi, bénéficiaires des minima sociaux, étudiants, jeunes -25ans, titulaires de la carte CEZAM), gratuité pour les moins de 12 ans.
04/04/18	Loa Frida	Le Rio	tarif plein adulte = 10 €, tarif réduit = 8 € (demandeurs d'emploi, bénéficiaires des minima sociaux, étudiants, jeunes -25ans, titulaires de la carte CEZAM), gratuité pour les moins de 12 ans.
19/04/18	Récital Sonia Menen		tarif plein adulte = 10 €, tarif réduit = 8 € (demandeurs d'emploi, bénéficiaires des minima sociaux, étudiants, jeunes -25ans, titulaires de la carte CEZAM), gratuité pour les moins de 12 ans.

B - Mise à disposition de places gratuites à l'association Culture du Cœur 82

L'association Culture du Cœur a été créée en 1998 au niveau national pour lutter contre les exclusions et favoriser l'accès des plus démunis (public adulte/adolescents) à la culture sous toutes ses formes. Elle bénéficiait en 2015 d'une subvention départementale de fonctionnement de 1 000 € et, depuis 2016 de 2 000 €.

Comme chaque année, Monsieur le Président propose de réserver 4 places gratuites par spectacle payant de l'Espace des Augustins au profit de cette association.

C – Tarifs de mise à disposition de l'Espace des Augustins

Conformément à la délibération de la commission permanente du 28 août 2013, la mise à disposition de l'Espace des Augustins s'effectue selon les règles que ci après énoncées :

En dehors de sa programmation, pour satisfaire des demandes particulières de location, le Conseil départemental pourra ponctuellement, sur décision du Président du Conseil départemental, mettre à disposition, à titre onéreux ou gratuit, les salles de spectacle ou d'exposition dans les conditions suivantes :

- disponibilité des locaux et du personnel départemental nécessaire au déroulement de la manifestation (accueil et/ou régisseur) ;
- obligation de présence d'un agent d'accueil de la collectivité départementale ;
- respect des obligations légales (en terme de sécurité, de droit du travail) et d'assurance.

Cette possibilité ne saurait être offerte aux organisations à vocation politique, syndicale, religieuse ou de défense d'intérêts partisans quels qu'ils soient.

D'autre part, des tarifs variables en fonction de la mise à disposition des personnels nécessaires au déroulement de la manifestation accueillie (accueil simple ou présence d'un régisseur) seront appliqués :

- forfait journalier de mise à disposition de la salle de spectacle = 1 200 € ;
- forfait journalier de mise à disposition de la salle d'exposition = 600 € ;
- forfait hebdomadaire de mise à disposition de la salle de spectacle ou de la salle d'exposition = 2 000 € ;
- heure de régisseur = 22 €.

Pour les associations et organismes à vocation culturelle, partenaires de la politique d'action culturelle du Conseil départemental, un demi-tarif sur les forfaits précités pourra être appliqué, dans les mêmes conditions que celles sus-visées.

Toutefois, la mise à disposition de l'Espace des Augustins (salle de spectacle et d'exposition) est gratuite pour :

- les établissements d'enseignement,
- l'Office Central de la Coopération à l'Ecole (OCCE),
- l'ADDA.

En ce qui concerne les réservations des établissements scolaires pour des actions jeunes publics programmées par l'Espace des Augustins, Monsieur le Président propose de péreniser pour la saison 2018-2019, le principe d'un chèque de caution d'un montant de 50 € qui garantira la venue de la classe à la manifestation et l'optimisation de la jauge de la salle de spectacle.

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du conseil départemental du 28 avril 2015 portant délégation d'attributions à la commission permanente,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Prend acte du programme 2018-2019 de l'Espace des Augustins ;
- Approuve, selon les modalités susvisées :
 - les tarifs et conditions particulières applicables à tous les publics ;
 - les tarifs de mise à disposition de l'Espace des Augustins, figurant en annexe ;
 - le principe d'un chèque de caution de 50 € en ce qui concerne les réservations des établissements scolaires.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Christian ASTRUC